

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 22 JUIN 2017

o0000o000o

- Présents (13)** : Messieurs ILHES P.H. – MAGRO – ESTAMPE – ESTALLES – PITIE – ILHES B. – HAMOUDA - MARTINOLLE
- Mesdames BEZIAT – RESPLANDY – BARTOLOTTI – DELQUIE – JAFFUS -
- Absents excusés** : LABERGERIE - CUELLAR
- Pouvoirs** : J. LABERGERIE donne pouvoir à RESPLANDY L.
H. CUELLAR donne pouvoir à C. MAGRO
- Président** : Monsieur Pierre-Henri ILHES
- Secrétaire** : Madame Cindy BARTOLOTTI

o0000o000o

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 25.

o0000o000o

I. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le maire demande à l'assemblée si elle a des observations à faire sur le procès-verbal de la séance du 13 avril 2017. Aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II. Charte régionale « Objectif zéro phyto dans nos villes et villages »

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal la charte régionale « Objectif zéro phyto dans nos villes et villages » proposée par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) du Languedoc Roussillon :

- Des démarches sont engagées au niveau européen (Directe cadre sur l'utilisation durable des pesticides) et au niveau national (plan Ecophyto) pour une réduction de l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles. Les collectivités ont un rôle central dans cette utilisation à travers la gestion des espaces publics (parcs, voiries....).
- En Languedoc Roussillon, la charte régionale propose une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la suppression des pesticides dans les villes et villages.
- Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité de l'eau.

- L'engagement de la commune dans la charte permettra de valoriser les actions mises en œuvre dans le cadre du PAPPH (abandon des pesticides, actions de formation des agents et d'information des administrés).

Après discussion et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de s'engager en faveur de la réduction des pesticides sur la commune, d'adopter le cahier des charges et de solliciter l'adhésion de la commune à la charte régionale « Objectif zéro phyto ans nos villes et villages ».

III. Charte d'engagement : Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien UNESCO Canal du Midi

Le Canal du Midi, avec ses embranchements et son système d'alimentation, ainsi qu'une zone tampon comprenant l'ensemble des communes mouillées, est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis le 7 décembre 1996. Sa Valeur universelle Exceptionnelle (V.U.E.) repose sur quatre des dix critères définis par l'UNESCO : (i) Génie créateur humain, (ii) Echange d'influences considérable, (iii) Exemple éminent d'ensemble architectural, technologique et de paysage représentatif d'une époque, (v) Exemple d'occupation du territoire représentatif d'une culture et de l'interaction humaine avec l'environnement.

L'UNESCO exige désormais l'élaboration d'un plan de gestion, garantissant la préservation et le maintien de la V.U.E. de chaque Bien. C'est pourquoi, dans la dynamique du processus de concertation initié en juin 2016 avec l'installation d'un Comité de Bien Canal du Midi par la présidente de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée et le préfet de la Région Occitanie, il est proposé une «Charte d'engagement à préserver et mettre en valeur la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien UNESCO».

Le principe sur lequel se base cette Charte d'engagement est celui de la co-responsabilité de l'Etat, des collectivités et acteurs du Canal du Midi, pour la préservation du Bien et de sa transmission aux générations futures, découlant de la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.

La Charte d'engagement regroupe ainsi les valeurs UNESCO, socle fondateur auquel chacun s'engage à adhérer afin d'affirmer une solidarité territoriale pour garantir l'homogénéité de la préservation et de la valorisation du Canal du Midi.

Monsieur le maire, sur la base du présent rapport, propose au conseil municipal d'approuver la dite charte d'engagement et de l'autoriser à la signer.

Après discussion et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la Charte d'engagement à mettre en valeur la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien UNESCO Canal du Midi telle que proposée et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite Charte d'engagement et toute autre pièce y afférent.

IV. Vente matériel communal

Monsieur Christophe ESTAMPE fait un point sur le matériel communal qui n'est plus utilisé par les agents de la commune de La Redorte à savoir :

- | | | |
|-------------------------|----------------|------------|
| - Une pilonneuse : | valeur d'achat | 700.00 € |
| - Un tracteur Renault : | valeur d'achat | 1 800.00 € |
| - Une remorque : | valeur d'achat | 400.00 € |
| - Une tone à lisier : | valeur d'achat | 800.00 € |

Monsieur Christophe ESTAMPE propose de vendre ce matériel à Monsieur Jean-Luc AUDIRAC, domicilié à MONTOLIES (aude), qui a fait une offre à la commune pour un montant de 3 700.00 €.

Il précise que la vente de ce matériel permettra d'investir sur du nouveau matériel nécessaire au service technique concernant la mise en place du zéro phyto sur la commune.

Après discussion et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de vendre à Monsieur AUDIRAC Jean-Luc le matériel non utilisé par les agents communaux (une pilonneuse, un tracteur Renault, une remorque et une tone à lisier) pour un montant TTC de 3 700.00 € et autorise monsieur le maire à établir un certificat administratif.

V. Procès-verbal électronique PVe

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que les collectivités peuvent se doter de dispositifs de verbalisation électronique comme le prévoit la loi.

Ce dispositif de verbalisation électronique s'inscrit dans le cadre de modernisation de l'action publique.

Il permet de dématérialiser la procédure de constatation des infractions contraventionnelles et d'en autoriser le traitement en vue du recouvrement.

Le PVe doit permettre d'améliorer la chaîne de traitement des PV et de renforcer le respect des règles de sécurité, de circulation et de stationnement routiers au profit des usagers de la route.

Après discussion et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune de La Redorte et autoriser monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VI. Jeudi d'été 2017 et festivités 2017

1. Les jeudis d'été

Dans le cadre de la programmation culturelle 2017, Monsieur Christian MAGRO présente la nouvelle programmation des « jeudis de l'été », prévue du 13 juillet 2017 au 24 août 2017.

Il annonce les compagnies susceptibles d'être directement engagées par la mairie pour animer ces soirées, à savoir respectivement :

-	Cinéma plein air	le 13 juillet 2017 pour	800 € TTC
-	Convivencia	le 20 juillet 2017 pour	2 500 € TTC
-	Antoine GARINO « Avec Brel »	le 03 août 2017 pour	600 € TTC
-	Clown Léonard	le 10 août 2017 pour	400 € TTC
-	Bal Occitan « Fial de Lana »	le 10 août 2017 pour	900 € TTC
-	Quatuor « Cantilène»	le 17 août 2017 pour	1 200 € TTC
-	Dalèle	le 24 août 2017 pour	1 600 € TTC

Il précise que les démarches vis-à-vis de la SACEM, d'EDF restent à la charge de la mairie.

Monsieur MAGRO précise qu'un repas sera organisé pour les soirées du jeudi 20 juillet et le jeudi 10 août.

Concernant la soirée du 20 juillet avec le festival Convivencia 300 repas seront prévus et réalisés par un traiteur.

Concernant la soirée du 10 août 120 repas seront prévus et réalisés par les bénévoles des associations.

Après discussion et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette programmation des jeudis d'été de La Redorte 2017, pour un montant de 8 000.00 € et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions, les diverses déclarations et tous les documents relatifs à cette programmation.

2. La fête locale

Dans le cadre de la fête locale été 2017, Monsieur Christian MAGRO présente les orchestres susceptibles d'être directement engagés par la mairie pour animer les soirées du 27, 28 et 29 juillet 2017. Ces trois soirées seront animées par :

- l'orchestre « D. PELLEGRINI »	Jeudi 27 juillet 2017	731.59 €
- l'orchestre « SARL FESTISUD »	vendredi 28 et samedi 29 juillet 2017	2 500.00 €

Il précise que les démarches vis-à-vis de la SACEM et d'EDF restent à la charge de la mairie.

Monsieur Christian MAGRO présente le programme de toute la fête locale à savoir :

- Jeudi 27 juillet :

19 h 30 : apéritif offert par la municipalité

20 h 15 : paëlla organisée par l'amicale des chasseurs (ACCA)

- Vendredi 28 juillet :

17 h 30 finale du tournoi de tennis avec le tennis La Redorte/Azille/Castelnau d'Aude

21 h 00 soirée dansante organisée par l'association « Le Lagon bleu »

- Samedi 29 juillet :

10 h à 18 h : tournoi de « flag rugby » organisé par le rugby club redortais XV

19 h 00 : bar à vins avec restauration organisé par le tennis La Redorte/Azille/Castelnau d'Aude

21 h 00 : soirée dansante

- Dimanche 30 juillet :

7 h 00 : rando cyclo organisé par le vélo club Redortais.

10 h 00 : tour de table avec le Lagon Bleu

15 h 00 : concours de pétanque organisé par l'amicale bouliste

Après discussion et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette programmation pour la fête locale 2017, pour un montant de 3 231.59 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions, les diverses déclarations et tous les documents relatifs à cette programmation.

Monsieur Alain ESTALLES pour des raisons personnelles quitte l'assemblée à 20 h 05 et n'a pas donné de pouvoir.

VII. Départ à la retraite Docteur SIRVEN

Monsieur le maire fait un rappel de tous les échanges et discussions qui ont eu lieu entre le docteur SIRVEN, le docteur STANAZEL, la pharmacienne Mélanie MOINE et la commune de La Redorte depuis juillet 2016 concernant le départ à la retraite du Docteur SIRVEN et la recherche d'un remplaçant.

Le Docteur SIRVEN arrête son activité au 1^{er} juillet 2017 et son potentiel remplaçant devrait arriver en février 2018. En attendant la prise de fonction du nouveau médecin se prénommant Marius de nationalité roumaine, le Docteur STANAZEL qui exerce son activité sur la commune de Marseillette et des permanences à la maison de famille ANTINEA (La Redorte) fera 2 à 3 demi-journées à partir de la semaine prochaine sur la commune de La Redorte jusqu'à l'arrivée du remplaçant.

Le docteur STANAZEL devra dès le 1^{er} août s'acquitter d'un loyer au prix de 400 € par mois pour l'occupation du cabinet médical (2 à 3 demi-journées).

Afin d'aider l'installation de ce docteur et pour éviter que les habitants de la commune se retrouvent sans médecin du jour au lendemain, monsieur le maire propose que la commune de La Redorte participe au paiement du loyer à hauteur de 200 € par mois pendant 10 mois maximum et ce jusqu'à l'arrivée du remplaçant. Cette participation se fera sous forme de prise de bail temporaire direct avec Monsieur Sirven pour une durée de 5 mois.

Après discussions et après avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

- ***Pour : 14***
- ***Contre : 0***
- ***Abstention : 0***

accepte de participer à hauteur de 200 € par mois, pendant dix mois, pour le loyer du cabinet médical afin de faciliter l'installation du nouveau médecin.

VIII. Point sur les travaux en cours

Monsieur le maire fait un point sur les travaux en cours, réalisés et terminés.

Les travaux de l'aire de jeux situés au lotissement Louis SIE, rue du Grenache, sont achevés. Il informe l'assemblée qu'une réception aura lieu avec les habitants du quartier le mercredi 12 juillet à 18 h 30 sur le site.

Les travaux de rénovation de la place du 11 novembre sont également achevés et une réception avec les habitants du quartier sera prévue le jeudi 13 juillet à 18 h 30 sur site.

IX. Questions diverses

1. Ecole

Monsieur le maire informe le conseil municipal du départ de la Directrice de l'école de La Redorte, Marion GALIBERT. Elle avait fait une demande de mutation pour se rapprocher de son domicile et elle a été acceptée par le rectorat.

Il rappelle, suite aux annonces faites par le Président de la République, que les rythmes scolaires de 4,5 jours pouvaient revenir aux 4 jours avec l'accord des parents et des professeurs d'écoles.

Monsieur le maire précise qu'un questionnaire, réalisé par la commune, sera distribué à tous les parents d'élèves pour recueillir leur avis. En fonction du résultat et après accord du rectorat, l'école de La Redorte pourrait revenir à la semaine des 4 jours dès la prochaine rentrée scolaire.

2. Sécheresse

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'un arrêté préfectoral concernant la restriction d'eau a été pris suite aux événements de sécheresse ; notre commune est classée « en vigilance » et pour le moment aucune interdiction.

3. Eau – Carcassonne Agglo

Monsieur le maire rappelle que Carcassonne Agglo s'était engagée l'été dernier, suite aux problèmes de niveau d'eau de notre puits communal, à sécuriser notre ressource en eau pour notre consommation.

Carcassonne Agglo devrait réaliser 5 forages, fin juillet et début août prochain, sur les parcelles appartenant à Madame Dominique D'ARTOIS, Monsieur Claude ESTAMPE et à la SARL les huiles du soleil. Ces forages permettront peut-être de trouver des « veines d'eau » pour sécuriser le puits communal en cas de sécheresse. Ces travaux sont réalisés et financés à 100 % par Carcassonne Agglo. Une somme de 100 000 € a été budgétisée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 50.